



Déclarations et Discours

N^o 80/16

UN IMPÉRATIF DE SÉCURITÉ POUR LES ANNÉES 80

Allocution de l'honorable Mark MacGuigan, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, au Mouvement canadien pour une fédération mondiale, Winnipeg (Manitoba), le 13 juin 1980.

Je suis très heureux de pouvoir prendre aujourd'hui la parole parmi vous, membres du Mouvement canadien pour une fédération mondiale qui, sous diverses formes et dans divers pays, s'est montré très actif à la suite de cette terrible épreuve que fut la Seconde Guerre mondiale. J'attache une importance particulière à cet auditoire parce qu'il représente bon nombre des idéalistes de notre pays — idéalistes à mon avis cependant fort réalistes. Depuis que j'ai accepté le poste de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je n'ai pas caché mon adhésion à ce Mouvement. Ce qui m'a d'ailleurs valu les questions d'assez nombreux journalistes qui voient infailliblement une certaine incompatibilité entre le poste de ministre des Affaires étrangères du Canada et l'appartenance au Mouvement canadien pour une fédération mondiale. En outre, les journaux ont publié, et j'ai moi-même reçu, nombre de lettres assez étranges, certaines des personnes cherchant à se renseigner sur le Mouvement. J'attache une grande importance symbolique à l'existence de cette sorte d'idéalisme chez nos hommes publics, par exemple mes collègues au sein du Parlement, et à ce que le public en soit conscient. En outre, comme nous sommes cette année à mi-chemin entre la première et la deuxième session spéciale des Nations Unies consacrée au désarmement, j'estime le moment opportun pour examiner les priorités du Canada, notamment dans le domaine du contrôle des armes et du désarmement.

Désarmement:
non au pessimisme

Je sais que l'on suppose généralement depuis quelques mois que tous les efforts dans ce domaine ont été suspendus. Certains refusent même de reconnaître les progrès très réels accomplis au chapitre du désarmement depuis 20 ans. Cependant, le Gouvernement ne partage pas ce pessimisme, comme en atteste l'extrait suivant du Discours du Trône prononcé cette année:

"Le devoir du Canada est clair. Mon gouvernement doit maintenir sa stratégie visant à étouffer la croissance mortelle des arsenaux nucléaires dans le monde. Nous devons prêter et nous prêterons notre concours aux efforts internationaux en vue de négocier des ententes sur des moyens vérifiables d'assurer le contrôle des armes et le désarmement. Nous chercherons à rallier les autres membres de la communauté internationale à cette cause qui touche la survie même des humains sur cette planète".

Ces propos sont tirés du Discours du Trône prononcé par le Gouverneur général, M. Schreyer, et rédigé par le Gouvernement. Or, des personnes haut placées ont exprimé ces derniers mois l'opinion que la guerre est imminente ou inévitable et que, dans les circonstances, seules sont appropriées les mesures qui renforcent notre capacité de défense. Le Gouvernement n'accepte pas ce point de vue, qu'il soit celui de généraux distingués ou de quiconque. Je ne pense pas que ces personnes reflètent l'opinion mondiale, ni qu'elles sachent interpréter les indices mieux que les gens

ordinaires, ou même aussi bien que ceux d'entre nous qui sommes fondamentalement plus optimistes.

Nous savons fort bien que la situation mondiale est dangereuse, d'autant plus que tout recours à la force à des fins agressives par une superpuissance se répercutera inévitablement sur le climat des relations internationales, comme l'a fait tout au long de cette année l'illégale et déplorable invasion soviétique de l'Afghanistan. J'estime toutefois que, même si cette situation malheureuse persiste et malgré les mesures de rétorsion que nous avons dû prendre — à mon avis avec raison — contre l'URSS — boycottage des Jeux olympiques, embargo sur les céréales, restriction des échanges commerciaux, annulation de nombreuses visites y compris toutes celles parrainées par le Gouvernement, et bien d'autres encore — la détente n'est pas un phénomène entièrement disparu. Cependant, à mon avis, qui est également celui du Gouvernement, la détente repose sur l'existence de solides moyens de dissuasion. Elle est possible précisément en raison de notre état de préparation militaire. J'ai dit la semaine dernière — remarque d'ailleurs quelque peu critiquée — qu'une guerre en Europe est peu vraisemblable. Je l'estime même fort peu probable, non parce que je crois l'URSS incapable de la déclencher ou, dans certaines circonstances, peu disposée à ce faire, mais parce que nous sommes suffisamment préparés en Europe, grâce à l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) et à d'autres moyens. A mon avis, seule notre grande capacité de dissuasion nous permet de parler encore de détente et d'espérer la réaliser.

Cependant, quel que soit l'état de la détente, tous les pays, de l'Est comme de l'Ouest, ont en fait intérêt à limiter la prolifération des armes et à réduire les stocks d'armes ainsi que les dépenses à ce chapitre, notamment en ce qui concerne les arsenaux nucléaires. Cette année, les forces de l'OTAN ont été renforcées dans une certaine mesure grâce à la modernisation des armes nucléaires de théâtre, comme on les appelle en Europe.

Je sais que cette mesure ne plaît pas à tous ceux qui sont réunis ici aujourd'hui. J'ai d'ailleurs reçu copie du télégramme de désapprobation que vous avez envoyé il y a quelques mois au secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'alors. Cependant, je dois dire qu'à mon avis cette modernisation des armes des forces de l'OTAN ainsi que de celle des forces canadiennes est entièrement justifiée. Elle constitue un genre de seuil de niveau de protection. Il s'agit d'armes nucléaires du même genre que celles dont dispose l'autre partie et dont elle refusera vraisemblablement de se déposséder à moins que nous n'en faisons autant. Nous ne pourrions marchander sans monnaie d'échange.

Éléments essentiels à la sécurité

Le Gouvernement est persuadé que la vraie sécurité dépend de la présence de trois éléments: premièrement, la force de dissuasion — la capacité d'empêcher la guerre ou, en cas d'échec, de nous défendre. Le deuxième élément, d'importance égale, est le sujet de mon allocution ce soir. Il s'agit du contrôle des armements. La force de dissuasion, élément fondamental et primordial, est cependant insuffisante à elle seule et doit être alliée au contrôle des armements, d'une importance toute égale. Le troisième élément se compose des mécanismes et modalités de règlement pacifique des différends. Malheureusement, il est plus difficile de régler les différends à l'échelle internationale qu'à l'intérieur des États, lesquels sont dotés de tribunaux qui rendent

des jugements. Nous avons des tribunaux à l'échelle mondiale, mais les pays ne sont pas toujours disposés à leur soumettre leurs différends et il n'existe en outre aucun moyen d'assurer l'exécution des jugements rendus par ces tribunaux.

De ces trois éléments, cependant, j'aimerais aujourd'hui vous entretenir du contrôle des armements, même si de temps à autre je reviens sur la question de la force de dissuasion.

Contrôle des armements

Comme le risque d'une guerre nucléaire est très réel, le Gouvernement attache une grande importance à sa politique de contrôle des armes et de désarmement. Une guerre nucléaire n'est ni imminente, ni inévitable, mais elle n'est nullement impossible. Aucune grande puissance ne souhaite une guerre générale. Cependant, la politique mondiale reflète de plus en plus les menaces dirigées contre la paix et procédant de l'inégalité des ressources, des pressions démographiques, des progrès technologiques et des changements culturels. Ces menaces découlent parfois d'une simple mauvaise volonté ou de la détermination de certains pays, comme le Vietnam ou l'Union soviétique, d'envahir et de dominer un pays avoisinant. Il s'agit habituellement d'un pays faible et qui n'est pas étroitement lié avec une autre grande puissance ou qui, selon toute apparence, ne possède pas de liens étroits avec d'autres pays susceptibles de le protéger militairement. (Le Vietnam, cependant, s'est ainsi engagé pendant un certain temps dans un conflit avec la Chine qui aurait pu entraîner pour lui des conséquences très graves.) Essentiellement, toutefois, une guerre surviendrait par inadvertance, résultat d'une erreur de calcul ou d'une escalade impossible à freiner.

Si l'on ajoute à ces possibilités la modernisation inévitable des armes et la capacité croissante d'un nombre toujours plus grand d'États, de groupes ou d'individus de se doter d'armes nucléaires, les perspectives sont sombres. Notre seul choix, semble-t-il, est d'une part de maintenir une capacité de dissuasion suffisante pour prévenir toute attaque et, d'autre part, de contrôler et de réduire les arsenaux qui présentent le plus grand danger.

Poursuite des pourparlers

Malgré les relations actuellement plutôt tendues entre l'Est et l'Ouest, 1980 connaît une grande activité dans le domaine du contrôle des armes et du désarmement. Les pourparlers entre les superpuissances sur l'interdiction des essais nucléaires et sur l'utilisation d'armes chimiques se poursuivent. Une conférence des parties à la Convention sur les armes biologiques a eu lieu en mars. La deuxième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sera convoquée en août; et la Conférence des Nations Unies sur les armes classiques reprendra ses travaux en septembre. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui se tiendra à Madrid en novembre sera consacrée en partie aux questions de sécurité. Enfin, les négociations sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces en Europe se poursuivent à Vienne.

Deux événements importants ont déjà eu lieu cette année au sein du Comité du désarmement, composé de 40 membres dont le Canada. Premièrement, la Chine a décidé de siéger au Comité; les cinq puissances nucléaires y sont donc maintenant représentées. Deuxièmement, quatre groupes de travail ont été créés et chargés de

s'occuper de questions spécifiques comme les interdictions d'armes chimiques ou radiologiques. Le Comité du désarmement, comme vous le savez, est un organe de négociation dont la priorité est la conclusion d'un traité interdisant les essais nucléaires. Cependant, il ne peut progresser plus rapidement que le lui permettent les États dotés d'armes nucléaires. Malheureusement, l'invasion de l'Afghanistan a entraîné un ralentissement de toutes ces négociations. Nous estimons toutefois qu'il y a lieu de les poursuivre avec toute la diligence voulue. Dans l'intervalle, nos priorités demeurent inchangées.

**Projets
prioritaires**

Notre objectif prioritaire est d'encourager la poursuite des pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT). La ratification du traité SALT II par le Sénat américain encouragera la reprise par les superpuissances de pourparlers qui aboutiront, nous l'espérons, à un accord SALT III qui limitera davantage les armes nucléaires stratégiques et renforcera la stabilité de l'équilibre nucléaire. Naturellement, nous savons tous que SALT II est actuellement bloqué au Sénat américain tout comme l'accord de pêche canado-américain, bien que pour des raisons différentes. Il y est bloqué par suite de l'invasion de l'Afghanistan. Le Sénat américain est naturellement peu disposé à ratifier ou, pour reprendre les termes employés dans la Constitution, à recommander et consentir que soit ratifié cet accord. En outre, il est très difficile de prédire quand changera l'état d'esprit du Sénat américain. Je ne peux dire qu'il ait tort d'adopter cette attitude et l'on peut fort bien comprendre sa réaction alors que l'autre superpuissance poursuit ses activités militaires. Cependant, il serait malheureux que l'invasion de l'Afghanistan empêche la ratification de SALT II dans un avenir relativement proche. Dans ce cas, à mon avis, on pourra difficilement parler de progrès quelconques dans le domaine du désarmement. Notre deuxième objectif est de promouvoir la conclusion d'un traité global et multilatéral interdisant les essais d'armes nucléaires.

En troisième lieu, nous participerons à l'élaboration d'une convention visant à interdire toutes les armes chimiques.

En quatrième lieu, nous encouragerons la mise au point d'un régime efficace de non-prolifération s'inspirant du Traité de non-prolifération des armes nucléaires.

En cinquième lieu, nous participerons activement aux négociations visant à limiter et à réduire les forces classiques.

Finalement, nous chercherons, à tous les niveaux, à réaliser notre objectif final: un désarmement général et complet, compatible avec les besoins légitimes de sécurité des États.

Nous portons à ces pourparlers un intérêt tout à fait légitime. Le Canada n'y participe pas toujours directement puisqu'il n'est pas doté personnellement d'armes nucléaires. Cependant, en raison de l'intérêt général que nous y portons, nous participons largement aux discussions générales portant sur toutes ces questions. Le Canada serait certes directement touché par une guerre nucléaire.

Je voudrais vous entretenir brièvement de plusieurs domaines de politiques, et notamment de la prolifération des armes nucléaires. Nous sommes l'un des pays qui cherche le plus activement à concilier les deux objectifs du régime de non-prolifération: premièrement, assurer, surtout aux pays en développement mais aussi au monde entier, l'accès à l'énergie atomique utilisée à des fins pacifiques; deuxièmement, instaurer un système de garanties qui minimiserait la prolifération des armes nucléaires et réduirait les risques de guerre nucléaire. Naturellement, l'utilisation de l'énergie nucléaire, même à des fins pacifiques, présente certains dangers. Dans certaines circonstances, elle peut être convertie à des fins d'armement, situation qui nous préoccupe très directement, de même que certains autres pays. Or, le bruit court depuis quelque temps que le Canada a adouci sa position en ce qui concerne la non-prolifération des armes nucléaires. Cette rumeur provient du fait que nous sommes fermement opposés à ce que l'Argentine ait accès à l'énergie atomique, en raison de son attitude à l'égard de la non-prolifération. Nous avons conclu avec l'Argentine un accord aux termes duquel elle nous versera des fonds supplémentaires pour l'usine nucléaire déjà en grande partie installée dans ce pays. Il n'était pas question de nouvel accord. D'ailleurs, lorsque les Argentins m'ont demandé si nous étions disposés à transiger avec nos principes afin de traiter avec eux, je leur ai répondu franchement qu'il n'en était absolument pas question et que si c'était ce qu'ils souhaitaient, ils ne pourraient plus s'approvisionner chez nous.

En outre, nous cherchons actuellement à renforcer nos traités de non-prolifération avec d'autres pays. Lors de la visite de M. Vance à Ottawa, nous avons signé ensemble un traité aux termes duquel les États-Unis et le Canada ont accepté d'autres restrictions en ce qui concerne leur utilisation de technologie nucléaire et leurs échanges périodiques de matières nucléaires.

La situation était semblable avec le Japon. Là, le traité était déjà signé, mais le Parlement japonais, comme l'un de ses derniers gestes avant sa dissolution en vue de la tenue d'élections, a ratifié le protocole visant à renforcer ces garanties nucléaires. Nous poursuivons actuellement des négociations même avec les pays auxquels nous faisons confiance. Nous voulons que toute la communauté internationale accepte des garanties supplémentaires. Ne pouvant faire de distinction entre les pays, nous devons imposer les garanties à tous.

Nous entendons attribuer beaucoup d'importance à cette question dans les mois à venir. Même si le moment est particulièrement mal choisi pour négocier un accord sur les armements, nous sommes convaincus que nous pourrions le faire en ce qui concerne la non-prolifération des matières et de la technologie nucléaires.

Les pourparlers sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces se poursuivent à Vienne. Il s'agit là d'un bon exemple de mesures de contrôle des armements où le Canada joue un rôle actif. Depuis 1973, l'OTAN et les pays du Pacte de Varsovie cherchent à s'entendre sur les moyens de réduire les niveaux des forces qui s'opposent en Europe centrale. Même si ces négociations n'ont pas encore abouti à un accord, les deux parties trouvent le dialogue utile et le Canada reste certainement d'avis que la réduction des forces en Europe par les pays de l'OTAN et ceux du Pacte de Varsovie diminuerait les tensions entre l'Est et l'Ouest et créerait un plus grand climat de

**Politique en
matière d'arme-
ments classiques**

confiance. Important en soi, cet événement favoriserait en outre d'autres progrès dans le domaine du contrôle des armes et du désarmement.

Le Canada accorde en outre une attention prioritaire à la limitation des transferts d'armes classiques. Au fil des années, nous avons mis en vigueur une politique restrictive à l'égard des exportations militaires, bon exemple d'un domaine dans lequel le Canada prend ses propres décisions. Il suffit de penser aux nombreuses guerres qui ont eu lieu depuis 1945, toutes mettant en cause des armes classiques, pour comprendre qu'il y a lieu d'attribuer une plus grande attention à cette question. Le Canada a recommandé vivement que les Nations Unies s'en occupent davantage en réunissant, dans un premier temps, des renseignements sur des transferts d'armes classiques à l'aide de rapports présentés par les États membres. Il existe une forte opposition au contrôle de la production et des transferts d'armes classiques, mais le Canada continuera à encourager une plus grande ouverture d'esprit pour ensuite chercher à faire adopter les mesures de contrôle dont on aura convenu.

Le Canada participe également d'autres façons aux négociations internationales actuelles et autres activités dans le domaine du désarmement. Nous souhaitons encore poursuivre la stratégie d'asphyxie annoncée par le Premier ministre à la session spéciale des Nations Unies sur le désarmement en 1978. Il a proposé alors que la communauté internationale tâche de s'entendre sur quatre mesures qui, prises ensemble, ralentiraient et finalement mettraient un frein à la course aux armes nucléaires stratégiques. Ces mesures étaient les suivantes: interdiction absolue des essais nucléaires; interdiction des essais en vol de nouveaux véhicules de lancement stratégiques; interdiction de la production de matières fissiles destinées aux armements; et un accord visant à limiter et ensuite à réduire progressivement les dépenses militaires consacrées aux nouveaux systèmes d'armes stratégiques. Jusqu'à présent, les États dotés d'armes nucléaires ont accueilli ces propositions avec très peu d'enthousiasme. Ils s'opposent notamment à l'interdiction de produire des matières fissiles à des fins d'armes et, dans l'attente d'autres progrès au cours des négociations SALT, à l'interdiction des essais en vol de nouveaux véhicules de lancement stratégiques. Tout en convenant de la priorité des négociations SALT, nous refusons d'abandonner nos idées et nous avons l'intention de les promouvoir chaque fois que nous le jugeons opportun.

En outre, nous pressons les États-Unis, l'Union soviétique et le Royaume-Uni de mener à bonne fin leurs négociations en vue d'un traité visant l'interdiction absolue des essais nucléaires. Nous avons espéré qu'ils pourraient s'entendre sur un projet d'accord avant la tenue de la Conférence d'examen sur le Traité sur la non-prolifération, mais cela est impossible en raison de la situation internationale actuelle. Dans l'intervalle, nous participons à la mise au point des modalités de vérification dans le cas d'une interdiction des essais nucléaires.

Malheureusement, les États semblent peu disposés à réduire leurs dépenses militaires au chapitre des nouveaux systèmes d'armes stratégiques, troisième élément de la stratégie d'asphyxie. A moins de réduire la concurrence en matière de nouvelles armes, il est peu probable que nous réussissions à mettre un frein à la course aux armements dans son ensemble.

Cependant, la ratification de SALT II et l'ouverture des négociations sur l'accord SALT III seraient d'importantes étapes vers le contrôle de la mise au point de nouveaux systèmes d'armes stratégiques. Ces mesures démontreraient au monde qu'aucune des deux parties ne souhaite donner l'impression qu'elle cherche à s'assurer la supériorité, soit en se réservant la capacité de première frappe, soit en dissimulant délibérément sa force militaire. Le Canada ne fabrique ni n'achète aucune sorte d'arme stratégique pour son propre usage. D'ailleurs, nous ne possédons pas d'armes nucléaires. Nous sommes le seul pays capable de se doter d'armes nucléaires qui ne l'ait pas fait. Il faut garder présent à l'esprit les incidences d'un contrôle du nouvel équipement militaire et dans chaque cas poser deux questions: s'agit-il d'équipement facile à dissimuler? Représente-t-il un risque pour l'équilibre militaire entre l'Est et l'Ouest?

Études sur le désarmement

Le Canada contribue en outre aux études des Nations Unies sur le désarmement, notamment à celles portant sur les effets des armes nucléaires, les mesures propres à accroître la confiance et le rapport entre le désarmement et le développement international. Par exemple, le ministère des Affaires extérieures a subventionné deux études, l'une entreprise à l'université Laval, l'autre à l'université de Waterloo. Celle de l'université Laval porte sur les incidences éventuelles du désarmement sur l'économie canadienne. L'étude de Waterloo porte sur l'utilisation des ressources à des fins militaires au Canada et leur incidence sur l'industrie canadienne. En subventionnant des études de ce genre et en versant des contributions à des organisations canadiennes intéressées, le Ministère encourage les recherches et les activités d'information du public dans le domaine du contrôle des armes et du désarmement. Nous publions en outre un bulletin d'information sur le désarmement afin de tenir les Canadiens qui s'y intéressent au courant des événements et des activités dans ce domaine.

Comme le sait le Dr Leddy, un groupe consultatif composé de représentants d'organisations non gouvernementales intéressées s'est réuni deux fois sous la présidence du Conseiller pour le désarmement et le contrôle des armements. J'espère que le travail de ce groupe permettra aux intéressés de mieux comprendre les points de vue les uns des autres et de mettre au point des mesures pratiques de coopération dans les domaines de l'éducation et de la recherche. Le succès de ce groupe de consultation me porte à croire que le moment sera bientôt opportun pour la création au Canada d'une association autonome pour le contrôle des armes et le désarmement. Cette association pourrait permettre à des experts et à des membres du public intéressés d'analyser et d'évaluer ensemble les questions d'importance cruciale. Le Gouvernement est d'avis qu'il importe de relever le niveau des débats sur ces questions au Canada. Nous avons trop souvent accepté sans les mettre en question les modalités du débat tel qu'il se déroule de l'autre côté de la frontière ou en Europe. En plus de focaliser l'intérêt, cette association pourrait donner au Gouvernement des idées et lui présenter des rapports, par exemple sur la négociation d'accords vérifiables — c'est-à-dire d'accords réalistes, pratiques et dont il est possible d'assurer l'exécution. Les propositions vagues et déclamatoires peuvent être cause de désillusion et jeter le discrédit sur les institutions qui les avancent.

Le Mouvement canadien pour une fédération mondiale, naturellement, s'intéresse tout particulièrement aux mesures susceptibles de renforcer effectivement la structure

des institutions internationales, notamment les Nations Unies. En ma qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je m'attacherai à poursuivre des efforts dans ce sens et je compte à cette fin sur l'appui des organisations non gouvernementales. La décision récente du Gouvernement de nommer un ambassadeur itinérant au désarmement montre que nous sommes bien résolus à encourager et à chercher à conclure des accords sur le contrôle des armes et le désarmement et que nous sommes profondément convaincus que le Canada aura l'occasion de prendre d'autres initiatives constructives à l'avenir.

Le contrôle des armes et le désarmement seront donc des éléments importants de la politique canadienne dans les années 80. Nous continuerons à collaborer avec nos alliés et avec d'autres pays pour mener à bonne fin les négociations dans ce domaine; cependant, nous nous réserverons toujours le droit de dire franchement ce que nous pensons lorsque nous jugeons que les pourparlers se déroulent à un rythme trop lent ou que l'ordre du jour est trop limitatif. Plus encore qu'auparavant, le contrôle des armes et le désarmement sont un impératif de sécurité pour la présente décennie. Le Canada est membre de l'OTAN et le demeurera. Notre sécurité dépend de la mesure dans laquelle les membres de l'Alliance sont prêts à coopérer pour empêcher la guerre. Cependant, je ne doute pas que le contrôle et la limitation des armes par le biais de négociations soit un élément essentiel de la politique de l'Ouest en matière de sécurité.

**Accord mutuel
de désarmement:
solution idéale**

Dans mon esprit, non seulement il n'existe pas d'abîme entre la sécurité et le désarmement, mais il y a même un lien. Je ne conçois pas la vraie sécurité sans le désarmement. Comprenez-moi bien — j'entends un désarmement dont les deux parties auront convenu. J'estime que la course aux armements — si toutefois elle est inévitable — est une meilleure garantie de sécurité que le désarmement unilatéral. L'impuissance de l'Ouest dans les années 30 a amené la guerre, aussi sûrement et avec des conséquences beaucoup plus grandes que la course aux armements avant 1914. J'estime cependant qu'il s'agit dans les deux cas d'un pis-aller. La meilleure solution est assurément un accord mutuel de désarmement, et ceci en raison du coût de la course aux armements, de la perte en ressources humaines et, par-dessus tout, de l'instabilité inhérente à une situation où les pays font tout en leur pouvoir pour se doter des armes les plus perfectionnées les premiers ou pour rattraper un autre pays. Je ne pense pas que la poursuite ou l'escalade de la course aux armements réduise cette instabilité. Le seul remède est un accord de désarmement entre les pays.

D'aucuns prétendent que les seules voies qui s'offrent sont le désarmement ou la destruction. Pour ma part, je ne vois pas la situation dans une optique aussi extrémiste. Le choix serait plutôt entre le désarmement — désarmement, j'entends, qui aurait fait l'objet d'un accord entre les pays — et l'insécurité. Ainsi, je vois un lien réel entre le désarmement et la sécurité. A mon avis, le désarmement est un impératif de sécurité. Nous ne pourrions atteindre à la vraie sécurité sans désarmement, but vers lequel nous devrions tendre. Le monde ne peut vivre constamment dans cet état de frustration, d'instabilité et d'escalade propre à la course aux armements.

Tel est, à mon avis, le choix qui s'offre à nous, la voie dans laquelle le gouvernement du Canada s'est engagé. Nous cherchons à réaliser simultanément plusieurs objectifs

qui, de prime abord, semblent peut-être incompatibles. Nous voulons posséder la capacité de nous protéger sans cependant nous sentir obligés de nous doter des armes les plus perfectionnées, et nous souhaitons en même temps le désarmement. Ce désarmement, je le répète, doit faire l'objet d'un accord entre les pays. Il ne doit en aucun cas être unilatéral, ce qui à mon avis serait la pire des choses. Cependant, il existe suffisamment de pays et de personnes dans ces pays qui partagent nos vues pour nous permettre, si nous nous attachons à réaliser ce double objectif, d'accroître très considérablement les possibilités d'une paix mondiale.

Le Canada a déjà pris des initiatives dans ce domaine. De tous les pays, il est celui qui s'est montré le plus assidu dans ses efforts au chapitre du maintien de la paix. Or, cette quête du désarmement n'est qu'une autre facette de cette activité et sera l'un des principaux objectifs du Gouvernement, car un échec à cet égard nous laisserait tous appauvris et le monde lui-même affaibli et certainement dans une situation d'instabilité permanente. Soyez donc assurés que nous ne cesserons de presser les pays de s'entendre sur un désarmement aussi complet que les circonstances actuelles le permettent. Voilà notre objectif. J'espère qu'avec l'aide de groupes comme le vôtre, nous pourrons le réaliser.